

N°2024-12/106B

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET ADMISSION DE L'ETAT DES CREANCES ETEINTES.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean-André MAGDALOU, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean ROMEO

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 27 novembre 2024

Le Président expose à l'assemblée,

La Trésorerie d'Argelès-sur-Mer présente un état de produits irrécouvrables relatifs à des factures d'eau et d'assainissement pour les exercices antérieurs à 2024 pour un montant total de 38 784,44 € d'admission en non-valeur et 16 251,11 € d'abandon de créance, réparti comme suit :

BUDGET 225 EAU POTABLE	Montant
Admission en non-valeur	22 279,31 €
Créances Minimales	3 083,98 €
Créances éteintes	6 698,25 €

BUDGET 226 Assainissement	Montant
Admission en non-valeur	16 505,13 €
Créances Minimales	2 043,95 €
Créances éteintes	5 002,86 €

Ainsi qu'un montant de 4 550,00 € d'abandon de créance sur le budget ZA 11, loyers impayés de la Pépinière d'entreprises.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **ACCEPTÉ** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables relatifs aux budgets Eau et Assainissement sur les exercices antérieurs à 2024 ;

↳ **ACCEPTÉ** d'admettre l'état des créances éteintes relatives aux budgets Eau, Assainissement et ZA 11 sur les exercices antérieurs à 2024 ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20241204-2024-12-106B-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024